

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TÉMISCOUATA-SUR-LE-LAC**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, tenue à la salle du conseil, lundi le 8 juillet 2019 à 19 h 30, et à laquelle sont présents :

Maire : Monsieur Gaétan Ouellet

Conseillers : Madame Marie-Frédérique Ouellet
Madame Phoebe Sirois
Monsieur Rémi Dumont
Monsieur Denis Blais
Madame Annette Rousseau
Madame Élisabeth Cloutier

Directrice générale : Madame Chantal-Karen Caron

formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Gaétan Ouellet, Maire.

Cette séance fut convoquée au moyen d'un avis spécial, dont copie demeurera aux archives de la municipalité.

19-07-150

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Élisabeth Cloutier,
appuyé par madame Phoebe Sirois,
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac accepte l'ordre du jour, tel que présenté par M. Gaétan Ouellet, Maire.

ADOPTÉ

19-07-151

**OCTROI DE CONTRAT – ARÉNA ET CENTRE COMMUNAUTAIRE
RÉCRÉATIF – SERVICES PROFESSIONNELS ARCHITECTURE –
PROULXSAVARD ARCHITECTES**

ATTENDU QU'un appel d'offres a été lancé en date du 5 juin 2019 relativement aux services professionnels requis dans le projet de construction Aréna et Centre communautaire récréatifs;

ATTENDU QUE les six soumissionnaires suivants ont déposé leur soumission à la date requise soit le 4 juillet 2019 à 11 h 00;

Soumissionnaire	Montant soumissionné Taxes en sus
ProulxSavard Architectes	620 200,00 \$
ABCP Architecture	929 000,00 \$
Guillaume Pelletier Architecte + Delort & Brochu Architectes	Exclu – Non ouverte
Groupe Régis Côté inc.	Exclu – Non ouverte
BGLA Architecture + Design urbain	Exclu – Non ouverte
Atelier 5 + Vincent Leclerc Architecte inc. + Stantec	Exclu – Non ouverte

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'analyse des soumissions au moyen d'un système de pondération et d'évaluation des offres en deux étapes afin d'évaluer divers critères d'évaluation et de sélection;

ATTENDU QUE la firme ProulxSavard Architectes a obtenu le meilleur pointage final;

ATTENDU QUE suite à l'analyse des soumissions reçues, le comité de sélection recommande de retenir l'offre de ProulxSavard Architectes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rémi Dumont,
appuyé par madame Marie-Frédérique Ouellet,
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac retienne la soumission de « ProulxSavard Architectes » afin d'effectuer ce mandat et ce, pour le prix de 620 200,00 \$ taxes en sus, conformément aux termes et conditions contenus dans la demande de soumission.

QUE M. Gaétan Ouellet, maire, ou en son absence le maire suppléant, et Mme Chantal-Karen Caron, directrice générale, ou en son absence la directrice des finances, soient et sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, tous les documents nécessaires pour donner plein effet à cette résolution.

ADOPTÉ

19-07-152

PROJET INNOVA-CENTRE – AIDE FINANCIÈRE – COÛT MAXIMAL ADMISSIBLE – CONFIRMATION DE LA VILLE

ATTENDU QUE la Ville a reçu une lettre de sélection le 4 octobre 2017 indiquant que le projet de construction de motel industriel était admissible à une aide financière;

ATTENDU QUE la lettre mentionnait que le coût maximal admissible du projet ne peut pas dépasser un montant de 2 990 684 \$, et l'aide financière, un montant de 1 993 789 \$;

ATTENDU QUE la Ville estime que le coût du projet après l'ouverture des soumissions de l'appel d'offres sera plus élevé que le coût maximal admissible préalablement établi;

ATTENDU QUE la Ville doit terminer les travaux de construction du motel industriel pour le 13 décembre 2019, tel qu'inscrit dans la convention de bail signée entre la Ville et les futurs locataires;

ATTENDU QUE la Ville souhaite obtenir l'autorisation définitive signée par la Ministre dans les meilleurs délais afin de respecter cette date de livraison;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Blais,
appuyé par monsieur Rémi Dumont,
et résolu unanimement :

QUE la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac s'engage à transmettre au Ministère, le résultat de l'ouverture de l'appel d'offres pour la construction d'un motel industriel, dès qu'il sera disponible.

QUE la Ville s'engage à signer le protocole d'entente avec le Ministère dont l'aide financière pourrait être moindre que 1 993 789 \$ dans le cas où le coût maximal admissible du projet n'atteint pas 2 990 684 \$ après l'ouverture de l'appel d'offres.

ADOPTÉ

19-07-153

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'assemblée terminée :
Il est proposé par madame Annette Rousseau,
appuyé par madame Élisabeth Cloutier,
et résolu unanimement :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉ

MOI, GAÉTAN OUELLET, MAIRE, RECONNAIS EN SIGNANT LE PROCÈS-VERBAL, SIGNER ÉGALEMENT TOUTES LES RÉOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

**Chantal-Karen Caron, Sec-Trés.
Directrice générale**

**Gaétan Ouellet
Maire**

